

LA TRANSITION GÉNÉRATIONNELLE LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES DÉFIS POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE MAYOTTE



PLAN DE PRESENTATION

1. ENJEUX DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE A MAYOTTE

1.1. SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

2. ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

2.1. QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE AGRICOLE?

2.2. OBLIGATIONS D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

2.3. DROITS DES ENTREPRISES AGRICOLES

- Droits sociaux – MSA
- Aides à la production/PAC et les conditionnalités
- Autres aides économiques et leurs conditions d'accès (FEADER, minimis CD)

3. LA TRANSITION GENERATIONNELLE: PREALABLE POUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

3.1. LA MAITRISE DU FONCIER ET LA MODERNISATION DES ENTREPRISES – Dispositif des Baux ruraux

3.2. LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES

3.3. L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS

4. ENJEUX D'UNE APPROCHE COLLECTIVE DANS LES OBJECTIFS DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

4.1. EVALUER LA RENTABILITE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE D'UN PROJET D'ENTREPRISE

4.2. LA GESTION DE TRESORERIE COMME BASE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

4.3. ORGANISATION COLLECTIVE POUR DES PROJETS D'APPROVISIONNEMENTS



ENJEUX DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE A MAYOTTE

SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE:



- **4300 exploitations agricoles**
- **1350 exploitations affiliées à la MSA**
- **La moitié des EA ont + de 55 ans**
- **Très faible dynamique d'installation de jeunes**
- **6000 hectares de surfaces agricoles utilisés**
- **Environ 20700 ha valorisables en agriculture (RA;2010)**
- **20% des EA cultivent entre 0,3 à 0,6 ha**
- **10% des EA exploitent plus de 3 ha**

- **80% des EA dégagent moins de 25000€**
- **2% des EA dégagent plus de 100 000€**

ENJEUX DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE A MAYOTTE

OBJECTIFS POURSUIVIS POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE:



	Production 2020 en T /U	Taux de couverture 2021	Production 2030 en T /U	Taux de couverture 2030
Légumes	48 000	90%	60000	90 à 100%
Fruits	10 000	73%	17200	100%
Volaille de chair	200	1%	2000	10%
Œufs	20 M	90%	30M	100%
Lait caillé	NS	25%	NS	30%
Bovins et petits ruminants	500	8%	500	8%

ENJEUX DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE A MAYOTTE

OBJECTIFS POURSUIVIS POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE:



- **Enjeux d'approvisionnement de la restauration collective**
→ cuisines centrales pour le scolaire,....
- **Produits de qualité sanitaire, environnemental**
 - Augmentation des surfaces cultivées; cheptels
 - Augmentation des rendements
 - Amélioration des performances d'élevage
 - Transition générationnelle
 - Modernisation des exploitations agricoles

ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE AGRICOLE?

Une exploitation agricole est **une entreprise** vouée à la **production agricole**.

Sont réputées agricoles :

- Les activités qui correspondent "à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal,
- Les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production (transformation, vente directe) ou qui ont pour support l'exploitation (restauration, hébergement, loisirs).



ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE AGRICOLE?



Une exploitation agricole est **une entreprise** vouée à la **production agricole**.

A noter que:

il y a **entreprise** dès que des personnes mobilisent leurs talents et leurs énergies, rassemblent des moyens matériels et de l'argent pour **apporter un produit ou un service à des clients**.

→ **L'objet d'une entreprise est de produire des biens ou des services pour le marché.**



ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

OBLIGATIONS D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE: Cas d'une entreprise individuelle

- Tenir une comptabilité (modalités selon le statut fiscal)
- La déclaration de revenus agricoles (régime du micro-BA)
- Déclaration MSA; cotisations MSA; déclaration salariés CSSM
- Identification des animaux (élevage); bien-être animal
- Tenue registre phytosanitaire (utilisateurs phyto)
-

Micro-BA (bénéfice agricole)

Ce sont les entreprises agricoles dont la moyenne des recettes sur les 3 dernières années n'excède pas **82 800€**

La grande majorité des EA de Mayotte sont dans ce régime.



ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DROITS POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES

▪ Droits sociaux - MSA

- La retraite des exploitants agricoles
- Congés maternité; paternité (amélioration du dispositif en cours,..)
- arrêt maladie; accident du travail
- Formation via le VIVEA



Pour plus d'informations, contacter Barakati Ali – CAPAM Mamoudzou



ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DROITS POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES



■ Aides à la production/PAC et les conditionnalités

Aides de base

Surface admissible	Montant aide
0,1 à 0,5 ha	450€
0,5 à 10 ha	900€/ha
10ha et plus	9000€

ICHN (handicap naturel)

Surface admissible	Montant aide
0,1 à 5ha	250€/ha
5 à 10 ha	200€/ha

Tout Mayotte éligible

Majoration structure collective: 100€/bénéficiaire en plus des 2 mesures d'aides

Obligations liées à l'aide: Respect des conditionnalités – conformité des surfaces déclarée, bande tampon de 5m, Non brulage de végétaux, couverture du sol,.....

Pour plus d'informations, contacter Dhoimrata HASSANI – CAPAM Mamoudzou



ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DROITS POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES

▪ Autres aides économiques et leurs conditions d'accès



- **Dispositifs d'aides divers**, notamment **aides de soutiens aux entreprises** suite à des aléas économiques, environnementaux, climatiques et sanitaires

Conditions générales d'accès aux aides

- Être affilié à la MSA et à jour des cotisations sociales
- Déclaration PAC
- Tenir une comptabilité
- Déclarer les revenus agricoles aux impôts

Pour plus d'informations,
contacter Dhoimrata HASSANI – CAPAM Mamoudzou



ENTREPRISE AGRICOLE: OUTIL D'ATTEINTE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DROITS POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES

▪ Autres aides économiques et leurs conditions d'accès – FI 73.01/FEADER



Conditions d'éligibilité

- Affilié à la MSA; Être à jour de ses cotisations sociales
- Disposer d'une maîtrise foncière
- Être âgé de moins de 65 ans à la date de demande. Possibilité d'aide pour les agriculteurs d'âge 65-70ans si reprise prévue de l'exploitation par un agriculteur
- Si subvention supérieur à 40000€, présenter un plan d'entreprise ou être titulaire d'un diplôme de niveau 3.

Pour plus d'informations,
contacter Dhoimrata HASSANI – CAPAM Mamoudzou



LA TRANSITION GÉNÉRATIONNELLE: PRÉALABLE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

LA MAÎTRISE DU FONCIER ET LA MODERNISATION DES ENTREPRISES AGRICOLES



- Régularisation avec le CD (titre, bail rural) → La CAPAM accompagne la démarche
- AOT avec CD ou Etat → la CAPAM accompagne la démarche
- Foncier EPFAM /contractualisation réalisée par EPFAM

Le dispositif des baux ruraux (BR)

Un **bail rural** est un contrat juridique par lequel un propriétaire (le **baillieur**) met à disposition d'un **exploitant agricole** (le **preneur**) un bien foncier agricole — généralement des terres, parfois avec des bâtiments — en contrepartie d'un loyer appelé **fermage** ou **métayage**. La **durée minimale du contrat est de 9 ans**.

→ Ce dispositif permet de maîtriser son foncier et pouvoir développer un projet qui nécessite des investissements, notamment pour les aides à l'investissement du PSN 2024-2027. Pour les agriculteurs qui occupent un terrain du CD mais qui ne peuvent pas régulariser, il peut-être judicieux de contractualiser un bail rural avec le CD dans un premier temps afin de pouvoir engager les investissements et bénéficier du soutien public.

LA TRANSITION GENERATIONNELLE: PREALABLE POUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Sur 4319 exploitations agricoles recensées en 2020, **plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 55 ans (RA;2020)**

Seuls 26% des exploitations envisagent un transfert dans le cadre familiale.

Les exploitations restantes n'ont pas prévu de transfert d'exploitation.

LA TRANSITION GENERATIONNELLE: PREALABLE POUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

LES GRANDES PHASES DE LA TRANSMISSION



N-10ans

J'anticipe

J'analyse mes droits à la retraite
J'amorce réflexion projet transmission
→ Prospecte sur repreneurs (cadre familial/hors famille)



N-5ans

Je m'informe

Contacter la CAPAM
→ Procédures; droits



N-4ans

Je me prépare

Analyse des incidences fiscales et sociales de ma transmission
Définir les modalités de transmission
Je recherche un repreneur (cadre familiale ou hors famille)
Je défini le calendrier de ma transmission
J'élabore les scénarii de transmission
Je renvoi la déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICA) à la CAPAM



N-1an

Je concrétise

Je choisis le repreneur et je défini les conditions de reprise
Je présente le repreneur aux partenaires
Je rédige mes promesses de baux et/ou de vente
Je dépose ma demande de retraite

Jour j

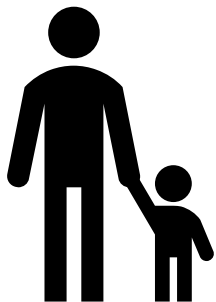
Je transmets

Je dépose ma demande de cessation d'activité sur le GUE
Je réalise les formalités comptables du dernier exercice
Je rédige les baux et actes de vente

LA TRANSITION GÉNÉRATIONNELLE: PRÉALABLE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- **La transmission dans le cadre familial – option encouragée par la CAPAM**
 - Plus acceptable par les familles compte tenu de l'attachement des mahorais à la terre
 - La terre est un patrimoine familial



Vérifications à faire auprès du repreneur

- Le repreneur est passionné par l'agriculture, montre un vif intérêt
- Le repreneur n'est pas fonctionnaire
- Le repreneur n'est pas employé à temps plein dans le privé
- Le repreneur a moins de 55 ans de préférence
- Dans l'idéal, le repreneur a moins de 40 ans (dispositifs spécifiques existent pour l'accompagner à l'installation)
- Le repreneur s'engage à se former et initier un projet d'installation

Si le repreneur ne rentre pas dans ces critères, évaluer les possibilités de création d'une société intégrant les membres de la famille.



LA TRANSITION GÉNÉRATIONNELLE: PRÉALABLE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

INSTALLATION DES AGRICULTEURS



En cas d'absence de repreneur dans le cadre familial:

→ La location avec un contrat - bail rural - constitue une sécurité pour le propriétaire et le repreneur (hors cadre familial)

→ La CAPAM accompagne la rédaction de BR

- Foncier maîtrisé (titre ou bail rural)
- Moins de 40 ans au moment de la demande
- Qualification niveau IV (bac pro, BTS) ou niveau III (selon conditions) → Possibilités d'acquisition progressive du niveau IV dans le cadre installation progressive.
- Elaborer son projet d'installation (avec un plan qui détaille les investissements, les perspectives économiques et les objectifs de production (plan de développement de l'exploitation)
- Stage de 40 heures: Se familiariser avec les aspects réglementaires, techniques et économiques de l'installation.
- Demande de DJA (varie en fonction du projet et autre,...)
→ Pour accéder au DJA, il faut constituer un dossier comprenant le projet d'installation, le PDE et documents justificatifs

ENJEUX D'UNE APPROCHE COLLECTIVE DANS LES OBJECTIFS DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

EVALUER LA FAISABILITE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE D'UN PROJET D'ENTREPRISE

▪ ENTREPRISE SPECIALISEE EN BANANE-POULET DE CHAIR

DEPENSES DE DEMARRAGE : 40 250€

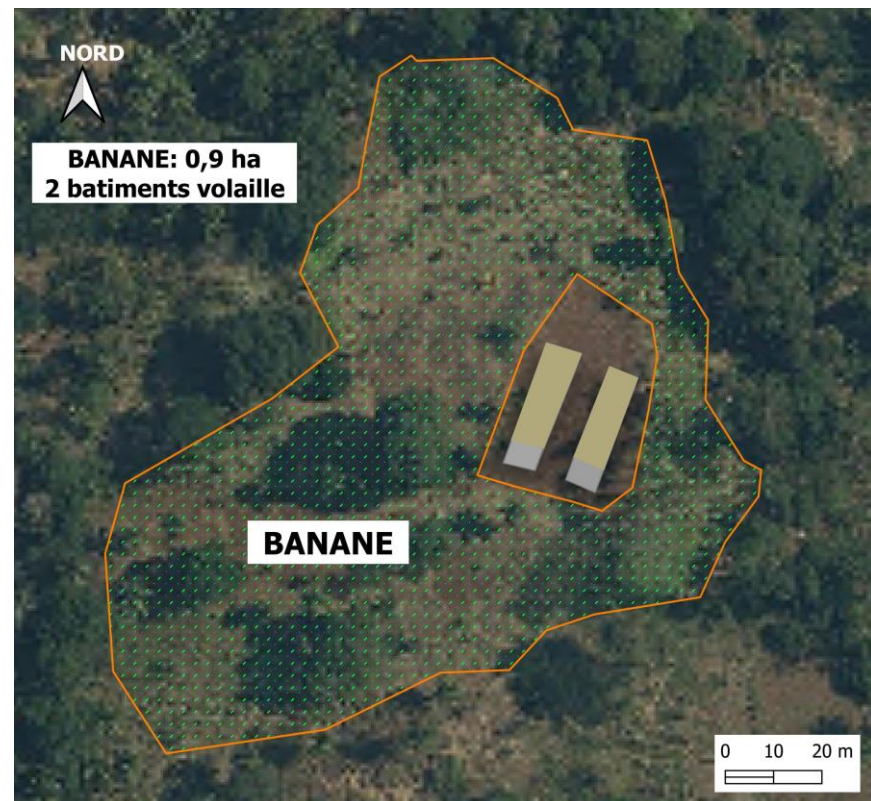
- Construction de 1 banga de 100m² : 8000€ → Coût de 2 bangas: 16000€
- Achat de plants de bananiers pour 0,9 ha (500 plants): 1250€
- Main d'œuvre plantation: 3000€; matériel stockage eau: 20 000€

CHARGES DE PRODUCTION: 51 600€

- Achat de poussins (2000 * 3 cycles): 1€*2000*3 cycles*2 séries=12 000€
- Achat de provende (3 cycles *2series : 3000€*3*2=18 000€
- 1 salarié pour la gestion d'exploitation à temps plein: 1800€*12 =21600€

RECETTES : 110 500€

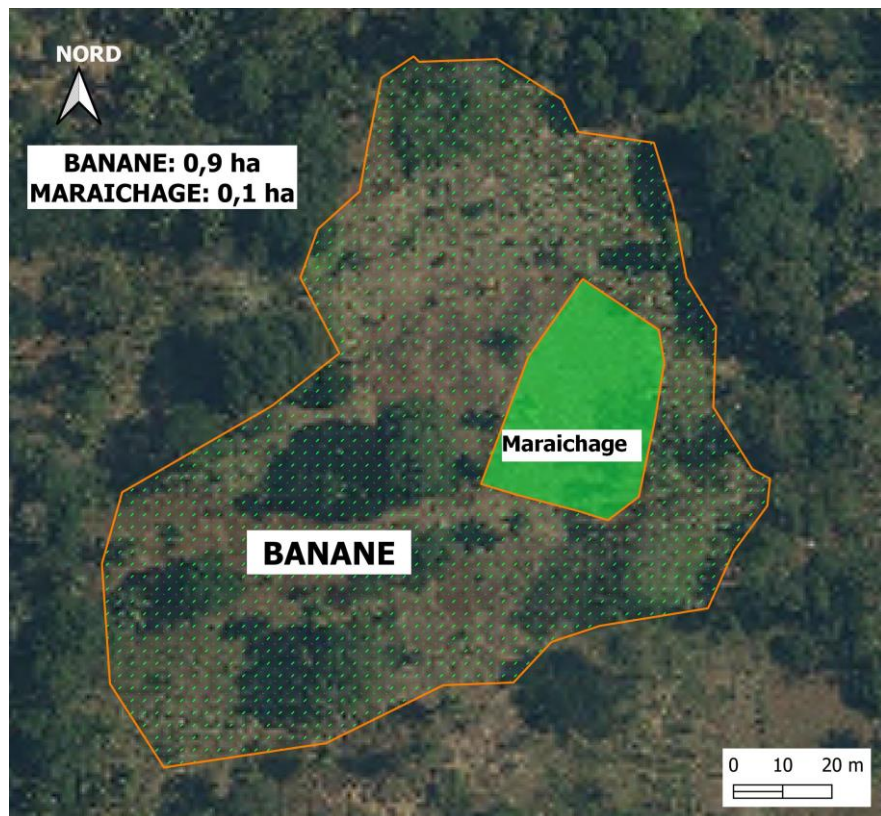
- Poulet de chair avec perte de 15%; 2kg par poulet; prix de 5€/kg
(2000 poulets -15%)*2kg*5€*3 cycles*2 séries = **102 000€**
- Banane – 500 pieds avec perte de 15%; 10kg par régime; prix de 2€ le kg
(500 pieds – 15%) * 10 kg *2€ = 8500€



ENJEUX D'UNE APPROCHE COLLECTIVE DANS LES OBJECTIFS DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

EVALUER LA FAISABILITE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE D'UN PROJET D'ENTREPRISE

▪ ENTREPRISE SPECIALISEE EN BANANE-MARAICHAGE

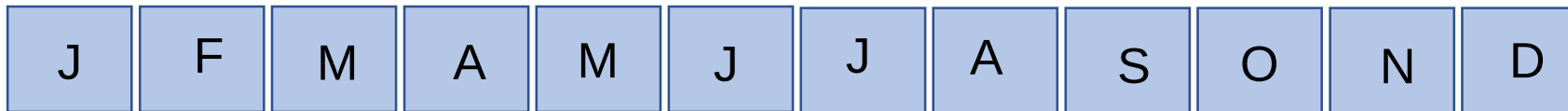


Exercice en salle

permettant de survoler une idée de projet et de disposer d'outils de base pour évaluer la faisabilité économique

ENJEUX D'UNE APPROCHE COLLECTIVE DANS LES OBJECTIFS DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

LA GESTION DE TRESORERIE COMME BASE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES



Exercice en salle;

permet de visualiser la nécessité de planifier pour anticiper ses besoins de trésorerie

La gestion de trésorerie est la clé pour toute réussite de projet



ENJEUX D'UNE APPROCHE COLLECTIVE DANS LES OBJECTIFS DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

ORGANISATION COLLECTIVE POUR DES PROJETS D'APPROVISIONNEMENTS



LES PRINCIPALES COOPERATIVES

- COOPAC (fruits et légumes)
- ASSM (vanille et autres épices)
- Association café-cacao (producteurs de café et cacao)
- AVM (producteurs de volaille de chair)
- Uzuri wa Dzia (Producteurs de lait _ bovin lait)

Coopérative adhérentes à l'UCOOPAM

AIM (association qui regroupe producteurs et distributeurs)

Autres associations communales et départementales

- Groupement des producteurs bovins
- Groupement des producteurs ovins et caprins
- GVA et autres associations (Tsingoni, Acoua, Mtsamboro, Koungou, Chirongui, GIASM,...)

